
N° 96-0744 - Domaine et administration générale + déplacements et voirie - Ecully - Vente, à divers indivisaires, d'une parcelle de terrain située en bordure sud de la voie nouvelle 50 - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon a acquis de la société Citroën, en 1994, une partie des terrains nécessaires à l'ouverture de la voie nouvelle 50 reliant le rond-point du Pérollier au chemin de Pontet Crasses à proximité du magasin Carrefour à Ecully.

Après la construction de la tête "est" d'entrée de la trémie routière, subsiste une bande de terrain de 28 mètres carrés ne présentant aucun intérêt pour la communauté urbaine de Lyon et totalement inaccessible depuis le domaine public.

Les propriétaires de la parcelle contiguë accepteraient d'acquérir ce délaissé gratuitement en contrepartie de l'institution d'une servitude d'accès sur leur propriété au profit de la Communauté, pour permettre l'entretien du mur construit lors de la réalisation de la trémie routière précitée ;

B - Propose, ces conditions ayant été admises par les services fiscaux, d'approuver le compromis qui lui est soumis et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,